

PIÈCES A PRODUIRE POUR UNE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ

Durée de validité : 10 ans

GRATUIT

- 2 photos identiques aux normes en vigueur,
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance à demander à la mairie du lieu de naissance ou 1 copie du livret de famille des parents de l'intéressé
- votre ancienne carte ou à défaut une déclaration de perte ou de vol à faire à la Gendarmerie ou en Mairie. Vous devrez vous acquitter de la somme de 25 € lorsque la précédente carte n'est pas jointe à votre demande.
- le demandeur doit se déplacer en mairie car les empreintes et signatures sont obligatoires
- pour un dossier mineur, une autorisation parentale est à compléter sur le formulaire et joindre une copie intégrale de l'acte de naissance du parent signataire.

Délai : 1 mois environ